



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/07/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Vote	
A l'unanimité des membres présents	
Pour : 10	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2024, le 20 Juillet à 10:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 12/07/2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/07/2024.

Présents : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire,
Mmes : CHARRETON Amandine, CHAUVY Christiane, MM : ARNAUD Daniel, CONDAT Daniel, FAURE Pascal, NOALHAT Alexandre, POURTIER Stéphane, ROBERT Claude

Excusé(s) ayant donné procuration : M. LEMAITRE Guy à M. LONGCHAMBON Vladimir

Absent(s) : Mme CHABERT Nadège

A été nommé(e) secrétaire : M. POURTIER Stéphane

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

2024_04_10 – ASSOCIATION "YOGA POUR TOUS" : DEMANDE DE CONVENTION DE LOCATION ANNUELLE DE LA SALLE DU PUY MALADROIT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

M. le Maire expose que l'association « Yoga pour tous » sollicite le prêt de la salle du Puy Maladroit une fois par semaine, lors de la première semaine de chaque période de vacances scolaires. Les séances se tiendraient le mardi ou le jeudi de 20 h 00 à 21 h 30, pour un total de 6 à 8 séances annuelles.

Après avoir examiné le planning de location de la salle du Puy Maladroit, M. le Maire informe que celle-ci n'est jamais louée ces deux jours de semaine. Il se dit favorable au prêt gratuit de la salle à cette association, dans les conditions énoncées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. DECIDE d'accepter la mise à disposition gratuite de la salle du Puy Maladroit à l'association « Yoga pour tous », une fois par semaine, lors de la première semaine de chaque période de vacances scolaires : le mardi ou le jeudi de 20 h 00 à 21 h 30 ;
2. DONNE tous pouvoirs à M. le maire pour l'exécution de cette délibération et signer toute pièce s'y rapportant.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le **05 AOUT 2024**

Brezel
LEVSUit

ID : 063-216302380-20240720-2024_04_10-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 25/07/2024

Le Maire


Vladimir LONGCHAMBON



Le secrétaire de séance

Stéphane POURTIER

